Annexe 1

Mode d'emploi de la feuille de surveillance

Pourquoi ? Repérer des cas groupés d'IRA/GEA nécessitant des mesures collectives
Qui tient à jour ? Les infirmiers
Comment ?

- Surveillance toute l'année et pas seulement en période hivernale
- Indiquer **chaque nouveau cas** parmi les résidents par un carré
- Recopier les cas survenant du 25 au 31 sur la page suivante +++
- Pour des cas survenant le même jour, les carrés s'empilent
- **A chaque cas se poser la question suivante :**
    - **Pour les IRA : y a-t-il au moins 5 cas d'IRA en 4 jours ?**
    - **Pour les GEA : y a-t-il au moins 5 cas GEA en 4 jours ?**

Si oui à ces questions : des mesures doivent être prises et les cas groupés identifiés doivent être signalés à l'ARS

Exemple de 5 cas groupés d'IRA dans un délai de 4 jours

